



# Prévention des Risques PsychoSociaux



Plus qu'une maîtrise des Risques Professionnels dans l'entreprise, la jurisprudence de la Cour de Cassation impose dorénavant aux employeurs une absence totale de risque. (Cour de Cassation, civile, chambre sociale du 3 février 2010 - 08-40.144)

**Face aux RPS, chaque employeur est donc tenu à une obligation de résultats.**

Réussir à initier et à pérenniser cette politique de prévention des RPS passe par la mise en place d'un dialogue social actif entre tous les acteurs de l'entreprise.

Auditek vous propose une méthodologie élaborée autour d'un axe central fort : une formation labellisée **INRS-CARSAT**. Cette initiation à la Prévention des Risques PsychoSociaux est dispensée par des formateurs experts certifiés **INRS-CARSAT**.



**00**  
Initier &  
S'initier

Initier une démarche de prévention primaire et enclencher le processus avec les acteurs concernés dans l'entreprise. S'initier à la Prévention des Risques PsychoSociaux.

**01**  
Pré  
Diagnostic

Recueil et analyse des indicateurs RH, Élaboration du Pré Diagnostic.

**02**  
Diagnostic &  
Plan d'action

Repérer, évaluer et qualifier les facteurs de RPS, Construire et mettre en œuvre un plan d'action.

**03**  
Document  
Unique

Mettre en conformité votre Document Unique et y intégrer votre plan de prévention des RPS.

**04**  
Formations  
Associées

Formations complémentaires associées pour assurer la réussite de vos actions de prévention des RPS.

ISO 9001:2008

BUREAU VERITAS  
Certification



Tél. 05.61.62.04.36.  
[www.auditek.fr](http://www.auditek.fr)

2 - 2 bis Boulevard Bonrepos - 31000 TOULOUSE  
21, rue Henri ROCHEFORT - 75017 PARIS

